

Le Grand Quevilly, le 23/03/2023

Eric RUAULT

Proviseur du Lycée Val de Seine

Lycées Val de Seine
11 avenue Georges Braques
76120 LE GRAND QUEVILLY

Objet : PROCEDURE RECRUTEMENT 2nd BACHIBAC 2023/2024

Le LGT Val de Seine recrute par sa section binationale français-espagnole BACHIBAC. 35 places sont proposées à la rentrée prochaine.

Les modalités de recrutement pour la **rentrée 2023** sont les suivantes :

- Envoi au LGT Val de Seine par le candidat d'un dossier **avant le 10 mai délai de rigueur**
 - o L'envoi peut se faire de manière dématérialisée (0761742f@ac-normandie.fr),
 - un message de retour sera envoyé par le Lycée dès réception
 - le sujet du mail doit être « VDS candidature 2eBachibac » suivi du NOM et du Prénom du candidat
 - o l'envoi peut se faire par courrier (LGT VAL DE SEINE candidature 2eBachibac, avenue George Braque, 76120 LE GRAND QUEVILLY)
 - le cachet de la poste fait foi du respect des délais d'envoi
 - un mail de retour sera envoyé par le Lycée dès réception
- **Constitution du dossier**
 - o La fiche candidature à l'entrée en 2GT BACHIBAC (en pièce jointe) avec
 - l'avis du professeur de la langue fondé sur le niveau de compétences linguistiques écrites et orales ainsi que sur la motivation de l'élève dans la langue vivante (cf. document « cadre européen commune référence » : <https://rm.coe.int/cecr-volume-complementaire-avec-de-nouveauxdescripteurs/16807875d5>)
 - l'avis du professeur principal,
 - l'expérience de la pratique de la langue que peut avoir l'élève (séjours ou stages dans un pays où la langue concernée est pratiquée, échanges organisés ou non, élève bilingue pour raisons familiales...),
 - o Les bulletins scolaires de 4e et de 3e (*deux trimestres ou un semestre*).
 - o Autres documents permettant de renseigner la commission sur la demande de l'élève.
- **Procédure :**

Le proviseur du LGT Val de Seine réunit une **commission pour examiner les candidatures**. Cette commission peut demander un entretien complémentaire, uniquement dans le cas d'élèves bilingues n'ayant pas suivi l'enseignement linguistique correspondant au collège conformément à la note de service n° 2011-034 du 22-2-2011.

Le proviseur établit une **liste ordonnée des élèves retenus (liste principale et liste supplémentaire)** en fonction de leurs compétences linguistiques et de leur motivation. Il adresse cette liste à l'IA-DASEN (service de la DSDEN en charge de l'affectation des élèves).

Le lycée Val de Seine **informe les établissements d'origine des candidatures retenues ou non**. Les familles des élèves présélectionnés confirment leur candidature lors de la procédure académique Affelnet-Lycée.

L'affectation définitive sera prononcée par le Directeur des Services Départementaux de l'Éducation nationale et connue lors de la publication des résultats de l'affectation.